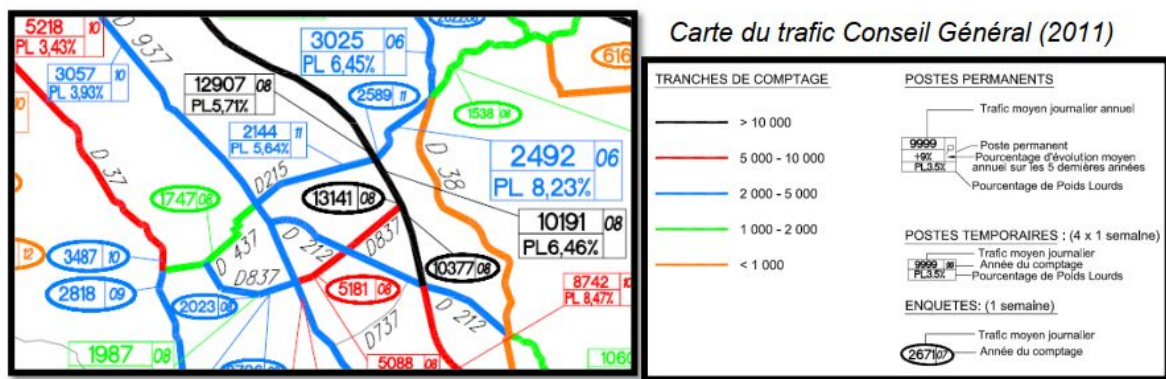


Monsieur l'enquêteur,

Je m'inquiète de ne trouver dans le plu que des constats et peu d'objectifs ou d'actions visant à développer les déplacements doux dans notre commune. Le plu ouvrant la voie à de plus en plus de constructions le long du chemin des prés des artigues, il semble indispensable de l'accompagner de décisions fortes pour les déplacements dans cette zone en plein boom au nord de la commune.

Je suis persuadé que des aménagements permettront de faire d'Assat une ville apaisée.

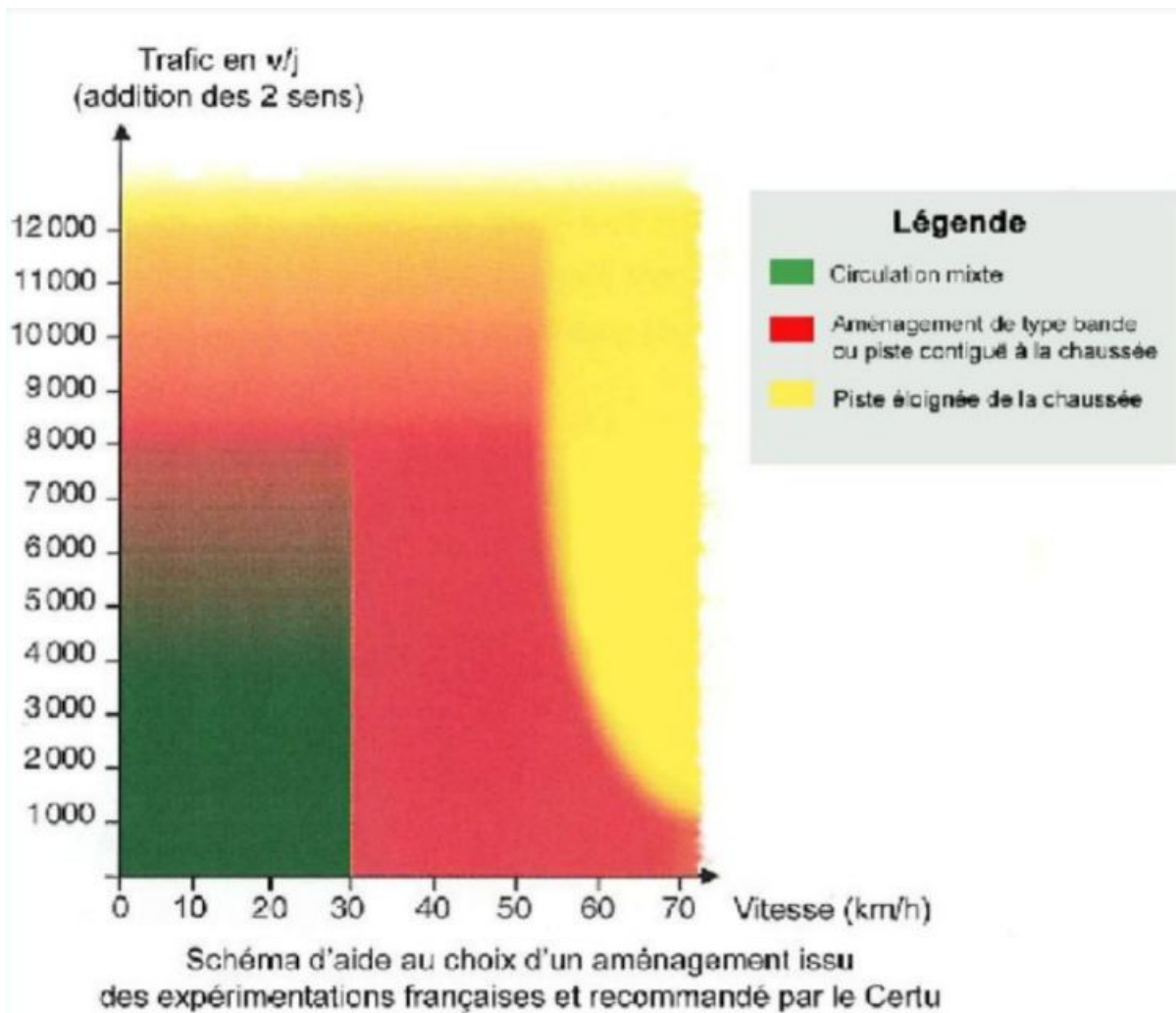
page 74



La carte « Réseaux routiers d'Assat » illustre les chiffres du trafic routier sur les voiries départementales en fonction de leur importance.

PLU ASSAT page 75

Ci dessous un schéma du céréma avec les recommandations d'aménagements cyclables en fonction du trafic et de la vitesse autorisée.



Les chiffres sont éloquentes. Au vu des limitations en vigueur à Assat, il convient d'aménager au minimum des bandes cyclables sur les axes principaux qui permettent de rejoindre le centre.

Quand on sait que la ville d'Assat ne compte quasiment aucun aménagement cyclable, il est très facile de comprendre que la majeure partie de la ville n'est pas accueillante ou suffisamment sécurisée pour les déplacements doux (marche et vélo). Cela passera aussi sûrement par l'abaissement de la vitesse autorisée à 30kmh sur certains axes (chemin des prés des artigues par exemple).

Pour rappel :

Dans les PLU, il est recommandé:

- d'intégrer les schémas cyclables d'échelle supérieure: Schéma national Véloroutes Voies vertes, Schéma Régional Véloroutes Voies Vertes, Schémas départementaux,
- d'envisager les itinéraires locaux complémentaires si cela est jugé pertinent,
- de réaliser une OAP dédiée aux mobilités actives,
- d'identifier, quand cela est possible, les réserves foncières nécessaires au développement des itinéraires envisagés.

Rien de tout cela n'est envisagé dans votre PLU.

La nouvelle véloroute aura pour fonction de constituer l'épine dorsale du futur réseau à mailler sur l'ensemble du Pays de Nay. Il existe d'autres liaisons douces sur la commune, notamment entre le bourg et la salle polyvalente.

Quelle chance d'avoir la véloroute qui passe par notre commune. Je partage votre avis sur l'épine dorsale du réseau. Mais il me paraît très important de travailler les aménagements menant à la véloroute. Le weekend de nombreuses personnes la rejoignent pour se balader à pied ou à vélo et en semaine de nombreux travailleurs l'empruntent notamment pour rejoindre Turbomeca. Or l'itinéraire entre le centre du village et le pont d'Assat n'est pas sécurisé pour les piétons ni les vélos ce qui oblige (un comble) à se rendre jusqu'au pont en voiture. Il convient donc de travailler les liaisons entre la véloroute et le centre d'Assat particulièrement sur la rue du pont. Sur cette rue des plots ont vu le jour. Ils protègent (peut être) les quelques piétons qui auraient le courage de s'engager sur cette rue mais pas les cyclistes qui n'ont pas assez d'espace pour se mettre en sécurité à droite des plots. Cet aménagement semble très hasardeux et pas du tout adapté pour protéger les piétons et les cyclistes se rendant jusqu'au pont d'Assat.



L'accès au pont en lui même est très dangereux pour un piéton et un cycliste. Quel dommage.

Quand aux autres liaisons douces sur la commune, c'est une piste cyclable de quelques 400 mètres entre la salle polyvalente et la voie ferrée et non entre le bourg et la salle polyvalente. En effet celle ci n'est que d'un coté et ne peut donc être empruntée que dans le sens salle-voie ferrée. Elle s'interrompt à la voie ferrée et présente donc une discontinuité pour rejoindre le centre. De la même façon, un cycliste qui vient du chemin des prés des artigues ne peut pas rentrer sur la piste cyclable lorsqu'il va vers le bourg car il y a un terre plein (cf photo).



Enfin cette piste cyclable est régulièrement utilisée comme parking par des véhicules se rendant au conservatoire des légumes anciens (cf photos).



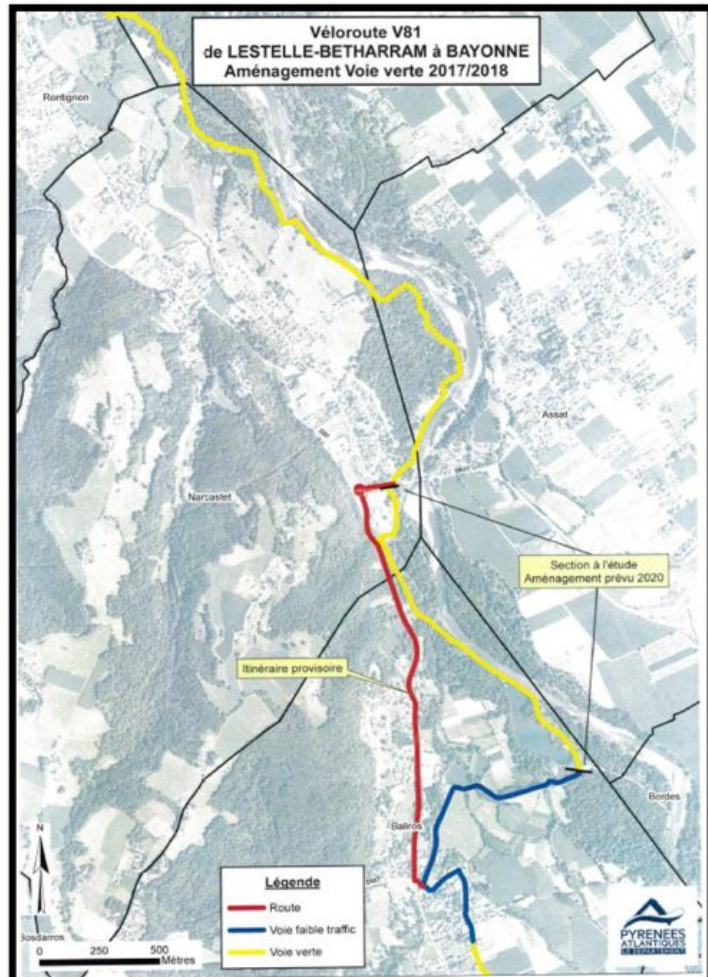
Il conviendrait donc pour améliorer l'existant de :

- réaliser des aménagements dans les deux sens de circulation
- prolonger la piste cyclable jusqu'au centre bourg ou à minima jusqu'au rond point de la boulangerie Vignau.

Ci-contre un zoom sur le tracé de la véloroute au niveau d'Assat.

Seule une petite portion du tracé se situe sur la commune d'Assat, sur la rive gauche du Gave de Pau.

0,6% seulement des actifs déclarent utiliser les transports en commun pour aller travailler, pour 87,7% en voiture, camion et fourgonnette.



page 82 du PLU.

Les principaux enjeux :

- Favoriser l'accès aux transports en commun
- Poursuivre le développement et la sécurisation des cheminements piétons existants
- Assurer le maillage en cheminements doux des opérations d'aménagement, équipements et commerces
- Mutualiser les espaces de stationnement

Au sujet du développement et la sécurisation des cheminements piétons existants, il me semble important de vous parler du chemin des prés des artigues. C'est le long de ce chemin qu'est prévu la grande partie des constructions de ces 10 prochaines années et c'est le long de ce chemin que déjà de nombreuses maisons se sont construites ces 5 dernières années. Cela a eu pour conséquence d'augmenter le trafic sur le chemin des prés des

artigues qui est une voie à 50km/H. Or elle est empruntée quotidiennement par des enfants qui vont prendre le bus, mais aussi des familles qui se promènent ou se rendent chez eux. Or ceux ci sont mélangés au milieu du trafic. Il semble donc assez important de faire figurer dans le plu un aménagement pour le chemin des prés des artigues. Cela passe à mon sens par une voie verte (partagée par les piétons et les cyclistes) séparée du trafic automobile et/ou baisser la vitesse autorisée à 30km/h.

Afin de voir plus d'assatois se déplacer à vélo, il convient aussi de créer des espaces de stationnement pour les cycles. Pas des pinces roues comme devant la mairie car ceux ci voilent les roues des vélos et ne permettent pas d'accrocher son vélo en sécurité. Il convient d'investir dans des arceaux qui permettent d'accrocher un cadenas au cadre et non pas à la roue. Ceux ci pourraient être disposés dans des endroits stratégiques de la ville (bibliothèque et place, mairie, salle communale, salle polyvalente, stade par exemple).

Afin de développer la marche et le vélo et donc de faire d'Assat une ville apaisée, il semble important de donner de la place aux piétons et aux cyclistes en créant des aménagements particulièrement sur la rue du pont, la route du bois et la chemin des prés des artigues qui permettront aux Assatois de se rendre à leur boulangerie, à la bibliothèque à pied ou à vélo avec leurs enfants mais aussi de se rendre sur leur lieu de travail. Il me semble que le PLU reste donc trop dans le constant et non dans la prise de décision permettant un changement et de faire d'Assat une ville apaisée.

Monsieur l'enquêteur veuillez recevoir mes salutations les plus sincères.

Fabien Beaufiles résidant à Assat au 9 chemin des artigues.